



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique -
division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS_IT Professional Services	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN869-161257/A	Amendment No. - N° modif. 008
Client Reference No. - N° de référence du client 20161257	Date 2016-08-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-615-30347	
File No. - N° de dossier 615el.EN869-161257	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-08-29	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ghaddab, Nabil	Buyer Id - Id de l'acheteur 615el
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4984 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à répondre aux questions reçues de la part des soumissionnaires et à modifier la demande de soumissions.

QUESTION 1 – Sources : critères C.O2 et C.C1

Est-ce que le Canada pourrait permettre aux soumissionnaires de présenter un nombre illimité de contrats en réponse aux critères C.02 et C.C1?

RÉPONSE 1

Le Canada a examiné la demande. Toutefois, la DP demeure inchangée.

QUESTION 2

Les catégories de coordonnateur de projet des SPICT et d'administrateur énumèrent les mêmes tâches et exigent le même nombre d'années d'expérience. Puisque ces deux catégories sont identiques, est-ce que le Canada pourrait supprimer la catégorie coordonnateur de projet des critères C.01 et C.C2?

RÉPONSE 2

Le Canada a examiné la demande. Toutefois, la DP demeure inchangée. Les soumissionnaires doivent consulter l'Énoncé des travaux, où il est indiqué que les deux catégories réaliseront des tâches différentes.

QUESTION 3

Est-ce que le Canada pourrait réduire de moitié le nombre de jours facturables requis pour l'expert-conseil en gestion du changement – Niveau 3 pour C.01?

RÉPONSE 3

Le Canada a examiné la demande. Toutefois, la DP demeure inchangée.

QUESTION 4

Est-ce que l'État pourrait modifier le critère C.01 pour qu'on puisse lire ce qui suit : Pour être accepté, chacun de ces contrats doit avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années, ***ou avoir été en cours au cours des cinq (5) années ayant précédé*** la date de clôture des soumissions?

RÉPONSE 4

D'accord. Voir la modification à la DP ci-dessous.

Modification à la demande de propositions :

Pièce jointe B, Critères d'évaluation des soumissions, 1.1 Critères obligatoires pour l'entrepreneur

SUPPRIMER C.01 en entier.

INSÉRER :

Critère	Critère obligatoire	Réponse du soumissionnaire	
		Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)
C.01	<p>Le soumissionnaire doit avoir déjà obtenu au moins trois (3) contrats visant des services professionnels* en informatique.</p> <p>Pour que la soumission soit jugée recevable, chacun de ces contrats doit :</p> <ol style="list-style-type: none">avoir été attribué au cours des cinq (5) dernières années ou avoir été en cours au cours des cinq (5) années ayant précédé la date de clôture de la demande de soumissions;être d'une valeur minimale de 5 000 000 \$. <p>Le soumissionnaire doit présenter, pour chaque contrat, ce qui suit :</p> <ol style="list-style-type: none">Une lettre de ses clients (où sont indiqués une date d'attribution de contrat et un numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat) ou un contrat signé (où sont indiqués la date d'attribution, la valeur du contrat et le numéro de série du contrat ou tout autre identificateur unique) indiquant que le soumissionnaire fournit ou a fourni et facturé au client concerné de tels services pour un montant minimal de cinq (5) millions de dollars;Le nom, le numéro de téléphone et, si elle est connue, l'adresse électronique d'une personne-ressource du client qui a reçu chaque		

	<p>facture présentée conformément au point 1 ci-dessus, afin que le Canada puisse vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire.</p> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont les services professionnels fournis par le soumissionnaire pour appuyer un projet ou un marché en technologie ou en gestion de l'information.</p>		
--	--	--	--

QUESTION 5

Est-ce que l'État pourrait modifier le critère C.01 pour qu'on puisse lire ce qui suit : Le soumissionnaire doit soumettre pour chacun des contrats : une lettre de ses clients (où sont indiqués une date d'attribution et un numéro de série de contrat, ou un autre identificateur unique de contrat) **ou un contrat signé (où sont indiqués la date d'attribution, la valeur du contrat et le numéro de série du contrat ou tout autre identificateur unique)** qui démontrent que le soumissionnaire fournit ou a fourni de tels services dans le cadre d'un contrat pour un montant minimal de 5 M\$.

RÉPONSE 5

D'accord. Consultez la modification à la DP, intégrée à la réponse à la question 4 ci-dessus.

QUESTION 6

Le critère C.02 précise ceci : « *Le soumissionnaire doit démontrer que les tâches exécutées par chaque **ressource identifiée** correspondent dans une proportion d'au moins 50 %¹ aux tâches connexes répertoriées dans l'annexe A relativement à la même catégorie de ressource pour laquelle il présente des jours facturables* » pour que sa proposition soit jugée conforme.

Nous demandons respectueusement que l'exigence visant les noms de la ressource (prénom et nom de famille) soit supprimée du critère C.02 et que le soumissionnaire soit autorisé à fournir des identificateurs numériques ou alphanumériques qui peuvent faire l'objet d'un recoupement pour confirmer l'Exactitude des renseignements fournis.

RÉPONSE 6

Le Canada a examiné la demande. Toutefois, la DP demeure inchangée. Si le Canada décide de vérifier les tâches réalisées par la ressource, l'organisation cliente a besoin de son nom pour effectuer la vérification des références. Les soumissionnaires doivent ignorer la réponse 3 à la question 3 de la modification 006. Voir la modification à la DP ci-dessous.

Modification à la demande de propositions :

Pièce jointe B, Critères d'évaluation des soumissions, 1.1 Critères obligatoires pour l'entrepreneur

SUPPRIMER C.02 en entier.

INSÉRER :

Critère	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)

Critère	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire															
		Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)														
C.O2	<p>Le soumissionnaire doit avoir une expérience contractuelle confirmée dans la fourniture de ressources de TOUTES les catégories suivantes ou de catégories similaires, expérience qui totalise le minimum de jours facturables par catégorie au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de l'invitation à soumissionner. Les services doivent avoir été offerts dans le cadre d'un maximum de cinq (5) contrats pour toutes les cinq (5) catégories.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">TABLEAU C.02</th> </tr> <tr> <th>CATÉGORIE DE RESSOURCES</th> <th>NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Gestionnaire de projet – Niveau 3</td> <td>2 200</td> </tr> <tr> <td>Gestionnaire de projet – Niveau 2</td> <td>2 640</td> </tr> <tr> <td>Coordonnateur de projet – Niveau 3</td> <td>1 200</td> </tr> <tr> <td>Administrateur de projet – Niveau 3</td> <td>1 100</td> </tr> <tr> <td>Expert-conseil en gestion du changement – Niveau 3</td> <td>880</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le soumissionnaire doit respecter les exigences suivantes pour que sa proposition soit jugée conforme à ce critère obligatoire :</p> <p>1. Le soumissionnaire doit démontrer que les tâches exécutées par chaque ressource identifiée correspondent dans une proportion d'au moins 50 %¹ aux tâches connexes répertoriées dans l'annexe A relativement à la même catégorie de ressources pour laquelle il présente des jours facturables.</p> <p><i>À des fins d'évaluation, le pourcentage de 50 % sera arrondi (p. ex., 50 % de 17 tâches = 8,5 tâches, ce qui sera arrondi à 9 tâches)</i></p>	TABLEAU C.02		CATÉGORIE DE RESSOURCES	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES	Gestionnaire de projet – Niveau 3	2 200	Gestionnaire de projet – Niveau 2	2 640	Coordonnateur de projet – Niveau 3	1 200	Administrateur de projet – Niveau 3	1 100	Expert-conseil en gestion du changement – Niveau 3	880		
TABLEAU C.02																	
CATÉGORIE DE RESSOURCES	NOMBRE MINIMAL DE JOURS FACTURABLES																
Gestionnaire de projet – Niveau 3	2 200																
Gestionnaire de projet – Niveau 2	2 640																
Coordonnateur de projet – Niveau 3	1 200																
Administrateur de projet – Niveau 3	1 100																
Expert-conseil en gestion du changement – Niveau 3	880																

Critère	Critères obligatoires	Réponse du soumissionnaire	
		Respecté O/N	Expérience démontrée (le soumissionnaire doit inscrire les renseignements)
	<p>Le soumissionnaire doit fournir l'appendice A de la pièce jointe B remplie.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir l'appendice B de la pièce jointe B remplie pour chaque contrat mis en référence.</p>		

QUESTION 7

En ce qui concerne le critère coté C.C2 et la modification numéro 007 de la DDP, question et réponse numéro 2 :

Nous trouvons que le guide d'évaluation à la lumière de la modification ci-haut mentionnée mène à confusion. Voudriez-vous nous éclairer ?

RÉPONSE 7

La DDP est modifiée afin de clarifier le guide d'évaluation.

Modification à la demande de propositions :

Pièce jointe B, Critères d'évaluation des soumissions, 1.2 Critères Coté pour l'entrepreneur

SUPPRIMER C.C2 en entier.

INSÉRER :

Critères cotés	Nbr de points max.	Réponse du soumissionnaire	
		Guide d'évaluation	Numéro de référence du contrat

Critères cotés	Nbr de points max.	Réponse du soumissionnaire	
		Guide d'évaluation	Numéro de référence du contrat
<p>C.C2 Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience contractuelle dans la fourniture de cinq (5) ressources ou plus durant trois mois consécutifs. L'expérience doit avoir été acquise au cours des cinq années précédant la date de clôture de la demande de propositions.</p> <p>Pour obtenir des points, le soumissionnaire doit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Démontrer qu'un ou plusieurs des contrats cités en référence pour respecter le critère C.O2 répond à l'exigence suivante : <ol style="list-style-type: none"> a. La date de début des cinq (5) ressources ou plus est tombée au cours de la même période de trois mois au cours des cinq années avant la date de clôture de la présente demande de propositions. 2. Fournir l'appendice C à la pièce jointe B remplie pour chaque contrat. 	60	<p>0 point si aucun contrat prouvant cette expérience n'est fourni.</p> <p>20 points sont accordés par contrat répondant à ce critère, jusqu'à concurrence de 60 points ou 60 points pour un contrat cité en référence pour respecter le critère C.O2 démontrant la date de début des 15 ressources ou plus au cours de la même période de trois mois au cours des cinq années avant la date de clôture de la DDP.</p>	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉES.